

Conseil Municipal PROCES-VERBAL

Séance du LUNDI 6 FEVRIER 2017 à 18h30

Sous la Présidence de Mr PEYRON Christian,

RAFINESQUE C –SANCHEZ B - CHARLES P - ROS C - BALBI F - ROCHE R - LEBEGUE J –
ALTIER MA - ROUX R - DEPEYRE A - MARCHAND G - RIGGIO B – FAURE C – TRAMIER JF –
VICENTE V - GILLET N – BRUNA F - BASTET S – AVON E – GAMBARO E.

Procurations: CHETTOUH Y à ROS C –BERNARD J. à GILLET N. – SABATIER T. à SANCHEZ B. –
ROMANINI B. à ROCHE R. -

Absents Excusés : GARCIA A - PLAINDOUX M

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. CHARLES Patrice se porte candidat et est élu à l'unanimité.

2/APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 16 janvier 2017.

3/ PLUI

Décision approuvée à la majorité pour émettre un avis défavorable au transfert du PLU à la Communauté de Communes Rhône Lez Provence.

Monsieur Benoit SANCHEZ prend la parole et rappelle aux Membres de l'Assemblée que la loi Notre avait obligé les communes à transformer leur POS en PLU, et cela a pris énormément de temps.

A présent, les PLU des communes sont désormais en cours de finalisation. Il indique que si le PLU est transféré à la Communauté de Communes Rhône Lez Provence, chaque modification du PLUi sera soumis à l'avis de toutes les communes membres.

Monsieur le Maire précise qu'il souhaite conserver la maîtrise de son territoire et s'oppose donc au transfert du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Monsieur Serge BASTET indique que, bien qu'il partage l'analyse énoncée ci-dessus, il s'abstiendra sur cette décision car il regrette n'avoir pas été associé à la discussion.

4/ CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION DES COMMUNES DE MONDRAGON, MORNAS ET PIOLENC AU BENEFICE DU SDIS DE VAUCLUSE POUR LA REALISATION DE LA CASERNE INTERCOMMUNALE DE SAPEURS-POMPIERS

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la participation des communes de Mondragon Mornas et Piolenc au bénéfice du SIDS de Vaucluse pour la réalisation de la caserne intercommunale de sapeurs-pompiers.

Monsieur le Maire informe les Membres de l'Assemblée que la présente convention a pour objet de concrétiser la participation volontaire des communes de Mondragon, Mornas et Piolenc à la construction

de la caserne intercommunale des sapeurs-pompiers, sur l'ancien site « RICKWAERT », lieudit « Les Crousilles, RN7 84550 Mornas ».

Il précise que celle-ci se caractérise en fonction des énonciations de la délibération N°63/2015 du 15 décembre 2015 du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse, à savoir par l'affectation par la ou les communes d'un terrain d'assiette viabilisé pour l'opération et la prise en charge intégrale des éventuelles adaptations nécessaires de celui-ci pour permettre la construction et notamment la démolition des bâtiments existants et par le versement, selon les modalités définies ci-après, par les communes d'une participation correspondant à 25 % du montant total HT de l'opération de construction.

L'autorisation de programme de l'opération, travaux-mobilier et équipements, s'élève au montant de 1 550 000 € TTC dont 1 125 000 € HT de travaux et 166 666.66 € HT de démolition (soit 1 125 000 € X 25% = 281 250 € + 166 666.66 € = 447 916.66 €, arrondi à 450 000 €).

Les versements par les communes seront effectués sous la forme de subventions d'équipement versées au SDIS plafonnés à 450 000 €, soit 150 000 € pour chaque commune.

Le SDIS supporte pour sa part le reliquat de l'opération, soit 1 100 000 €.

Monsieur le Maire indique que ces versements seront échelonnés sur 3 années, répartis comme suit :

- Un acompte de 25 % du montant de sa subvention soit 37 500 € avant la fin de l'exercice 2017,
- Un acompte de 25% du montant de sa subvention, soit 37 500 € en début d'année 2018,
- Le solde de la subvention soit 75 000 € à compter de l'exercice 2019.

Monsieur AVON explique que le secteur d'intervention sera redéfini. Les pompiers des centres de Bollène et d'Orange interviendront également en fonction de la zone géographique. Les pompiers resteront volontaires et une permanence aura lieu les samedis et dimanches. Il ajoute que la totalité des effectifs mondragonnais est conservée, mis à part les départs à la retraite ou départ volontaire. Il ajoute également que la caserne sera équipée de nouveaux engins.

Monsieur LEBEGUE souligne une répartition financière intéressante et Monsieur le Maire ajoute que Monsieur CHABERT, président du Conseil Départemental de Vaucluse a fait des efforts sur l'aspect financier de ce projet de fusion de caserne ce qui lui a permis d'émettre un avis favorable. De plus, la commune récupère les locaux de l'ancienne caserne et pourra être ainsi étudier d'éventuels projets.

La séance est levée à 18h50.

Fait à MONDRAGON, le 7 Février 2017.

Le Maire,
Christian PEYRON.



Le Secrétaire de séance,
Patrice CHARLES.